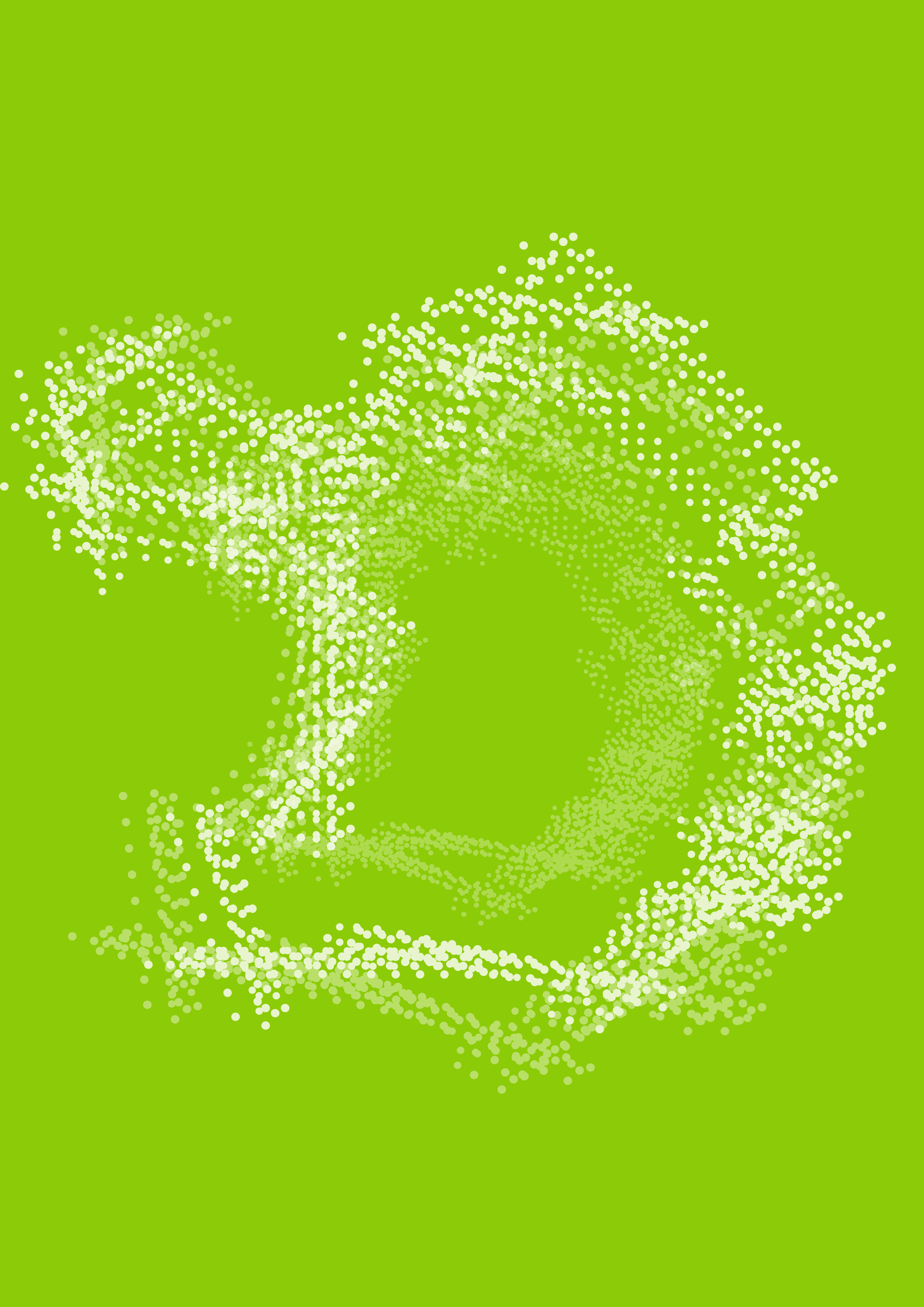


CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2014 / 2030



SOMMAIRE

POURQUOI LE GRAND PARIS ? 6

C'EST QUOI LE GRAND PARIS ? 6

LE CDT DE PLAINE COMMUNE, MODE D'EMPLOI.................................. 8

DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE DE DÉVÉLOPPEMENT 8

MIEUX SE DÉPLACER 9

MIEUX ORGANISER LA VILLE 12

MIEUX SE LOGER.. 16

TRAVAILLER ET SE FORMER 18

CULTURE ET CRÉATION, AU CŒUR DU PROJET.................................. 21

LE CALENDRIER DU CDT 23

PLAINE COMMUNE, TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Au cours des dernières années, les conditions de vie des franciliens se sont dégradées considérablement : manque de logements, transports en commun saturés, inégalités sociales et territoriales fortes, en dépit de la richesse de la région, développement économique déséquilibré, urgences sociale et environnementale…

Conscientes de ces difficultés, 207 collectivités d'Île-de-France se sont regroupées au sein de Paris Métropole pour travailler sur des propositions visant à améliorer la situation, autour de deux orientations principales, la solidarité et l'attractivité.

Parallèlement, l'État lançait l'idée du Grand Paris qui s'est concrétisée, dans un premier temps, par un schéma de renforcement des transports en commun, le Grand Paris Express, puis en imaginant un projet de développement économique autour de 10 pôles de développement structurants, à l'échelle de l'Île-de-France.

Parmi eux, Plaine Commune et ses 9 villes (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse), identifiés comme le Territoire de la Culture et de la Création du Grand Paris.

Aussi, ces trois dernières années, la communauté d'agglomération et ses villes ont travaillé activement avec les services de l'État pour que le projet du Grand Paris puisse se construire ici, dans le respect des valeurs que porte ce territoire, en négociant les conditions de sa mise en œuvre pour que les acteurs locaux, et les habitants en tout premier lieu, en tirent bénéfice et pour que le Grand Paris puisse contribuer ici à améliorer la vie de chacun.

Ces discussions ont abouti à un projet de développement qui doit être signé dans quelques mois par l'État, Plaine Commune et les 9 villes du territoire. Il porte, comme dans tous les territoires de développement du Grand Paris, le nom de Contrat de développement territorial (CDT).

Ce sont les grandes lignes du CDT de Plaine Commune, Territoire de la Culture et de la Création, qui sont résumées ici, puisque la culture et la création ont, depuis très longtemps, marqué fortement ce territoire et qu'elles représentent, à l'échelle de la métropole, un atout majeur pour la banlieue nord.

Patrick BRAOUEZEC,
Président de Plaine Commune

POURQUOI LE GRAND PARIS ?

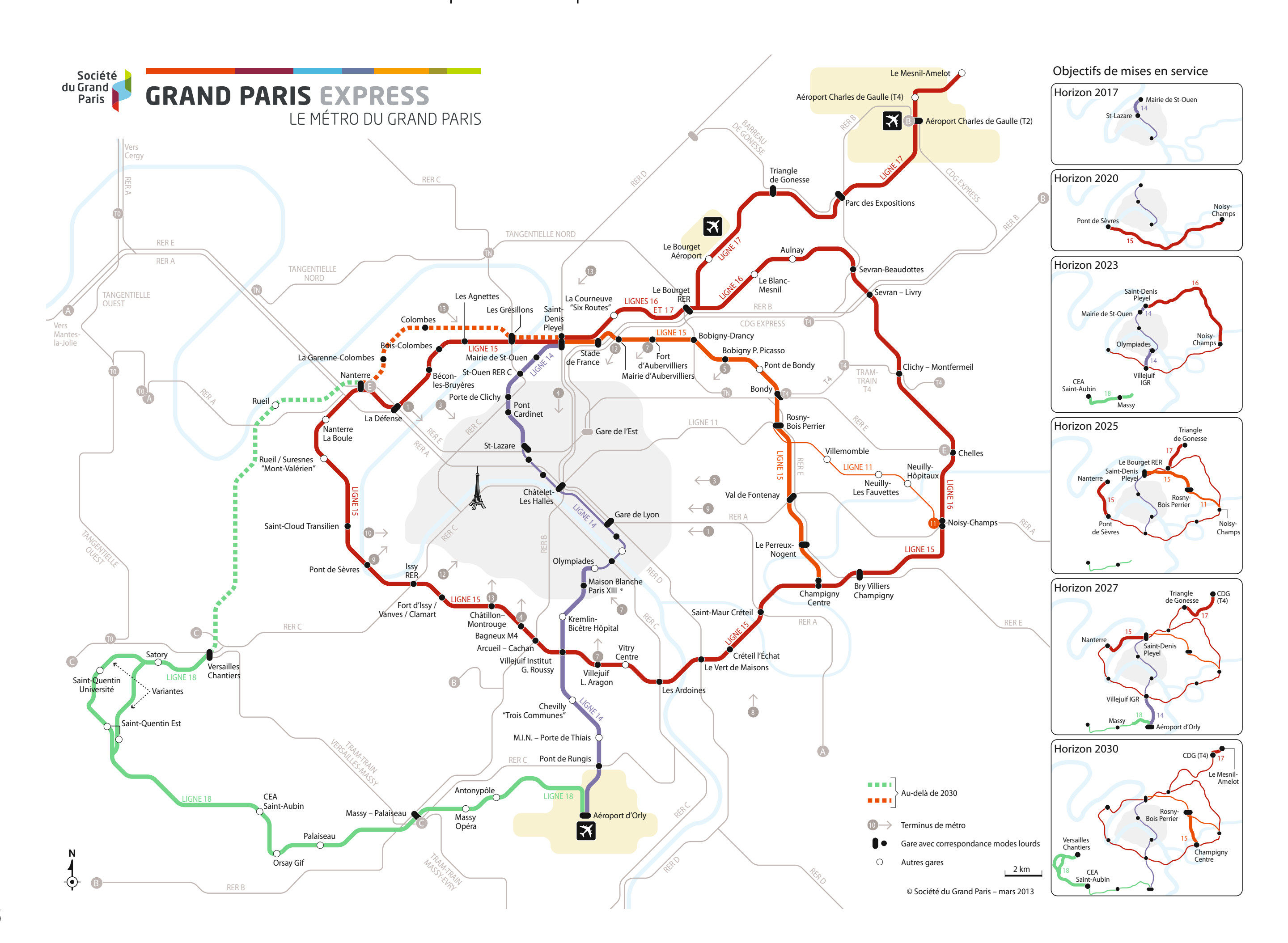
Pour faire de l'Île-de-France une région compétitive et solidaire, améliorer les conditions de vie de ses habitants et administrer de façon cohérente Paris et ses banlieues. Pour garantir un meilleur cadre de vie en améliorant la situation des transports, de l'emploi et du logement.

C'EST QUOI LE GRAND PARIS ?

UN NOUVEAU PROJET DE TRANSPORTS, LE GRAND PARIS EXPRESS

POUR QUOI FAIRE ?

- améliorer les déplacements de banlieue à banlieue
- mieux desservir les aéroports et les pôles de développement de la métropole
- améliorer la desserte en transport des banlieues populaires
- renforcer la croissance et la compétitivité de la région capitale
- améliorer le confort des déplacements pour les franciliens.

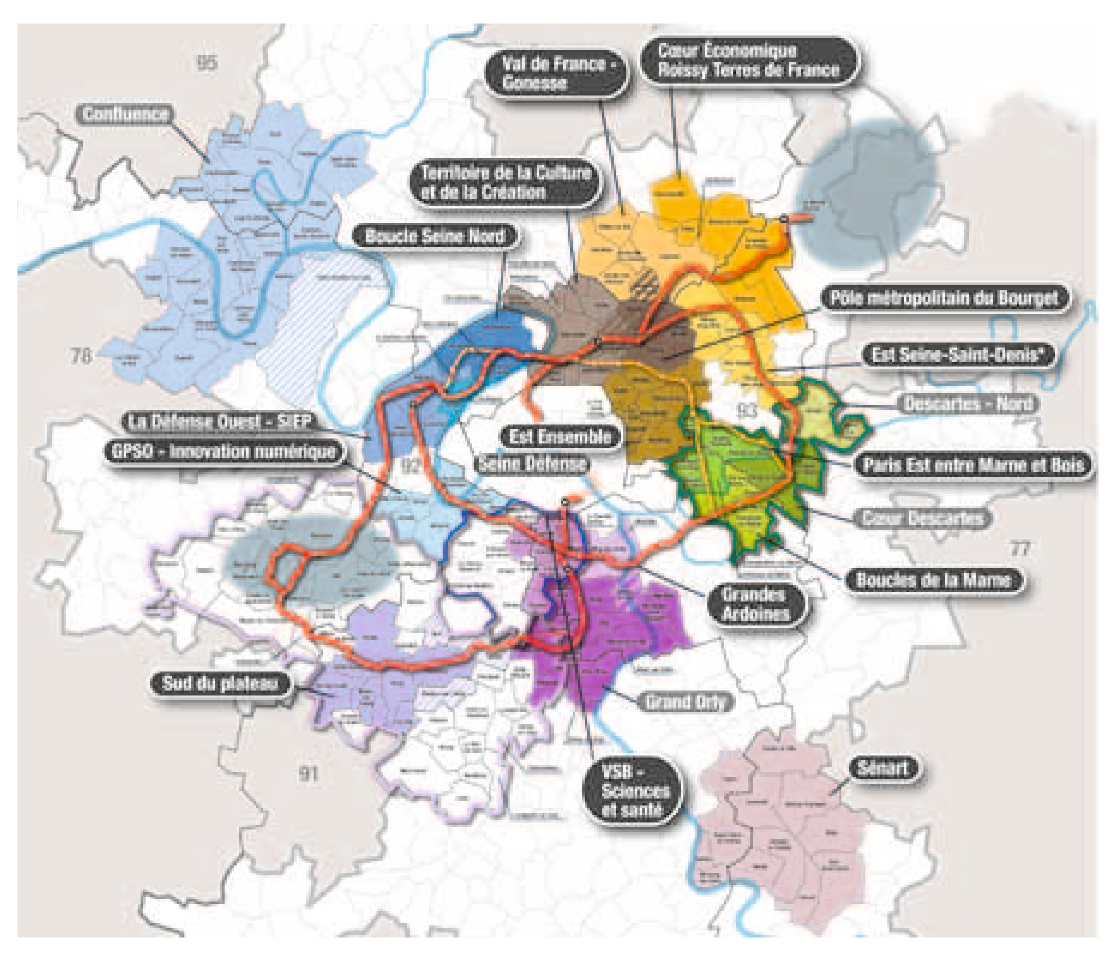


UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, URBAIN, ET SOCIAL À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Ce projet prend appui sur 22 territoires considérés comme stratégiques pour le développement de la métropole – dont celui de Plaine Commune – avec lesquels l'État se met d'accord sur un diagnostic, des objectifs et des modalités pour le développement.

L'ensemble de ce programme de développement est détaillé dans un Contrat de développement territorial (CDT) qui peut être actualisé au fil des ans. Le développement de chacun de ces 22 territoires est orienté sur une thématique particulière qui constitue un atout pour le développement et l'attractivité de la métropole. Celui de Plaine Commune est orienté sur la culture et la création, ce qui explique la dénomination de « Plaine Commune, territoire de la culture et de la création ».

Le CDT de Plaine Commune sera signé par l'État, la communauté d'agglomération et les 9 villes qui la constituent.



CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN COURS D'ÉLABORATION EN 2013 - © IAU IDF

LE CDT DE PLAINE COMMUNE, MODE D'EMPLOI

QU'Y A-T-IL DANS LE CDT ?

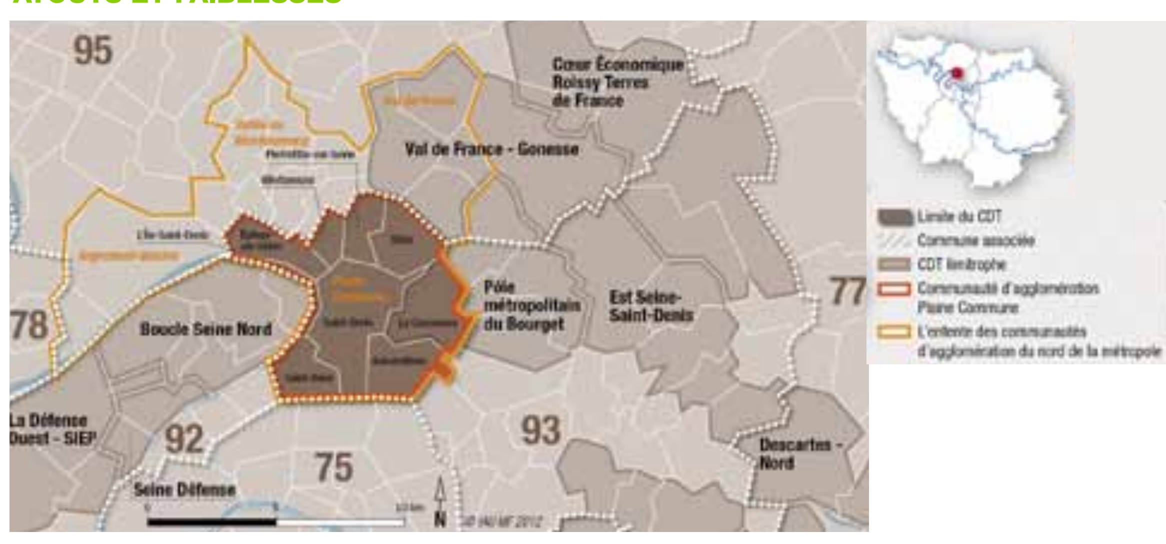
- **un diagnostic du territoire,** avec ses atouts et ses faiblesses et une stratégie globale de développement, en particulier sous l'angle du développement durable

- le détail **des objectifs et priorités** sur lesquels l'État, les 9 villes et Plaine Commune ont trouvé un accord, en particulier en matière de transports, d'aménagement urbain, de logement, d'économie et d'emploi. En raison de la thématique « culture et création » portée par le territoire de Plaine Commune dans le projet du Grand Paris, la place centrale de la culture dans l'ensemble du projet de développement est un objectif largement partagé par l'État et les collectivités

- **un programme d'actions** permettant d'atteindre les objectifs communs, quel que soit leur état d'avancement (projets déjà lancés, programmés ou souhaités).

DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ATOUTS ET FAIBLESSES



TERRITOIRE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION - @ IAU IDF

- une position stratégique dans la métropole, aux portes de Paris, entre le pôle de la Défense et celui de Roissy
- un territoire pionnier marqué par son histoire de banlieue populaire et ouvrière
- un territoire de patrimoine, de cultures et d'expérimentations artistiques

- un territoire jeune et dynamique, en très fort développement
- un territoire de contrastes, entre vitalité reconnue et difficultés sociales pour une grande partie de la population.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un projet stratégique à deux niveaux :

> métropolitain

- promouvoir la métropole du futur, polycentrique, durable et solidaire et porter un projet de développement plus égalitaire, solidaire et durable, revendiquant le droit à la centralité pour tous
- ouvrir le territoire et développer les coopérations avec les territoires voisins.

> local

- poursuivre un développement solidaire offrant une place à chacun et bénéficiant avant tout aux habitants et acteurs du territoire
- développer des centralités pour améliorer la qualité de vie de tous
- équilibrer le développement entre le nord et le sud du territoire
- œuvrer pour un cadre de vie meilleur, agréable, paisible et sain.

avec, pour « fil rouge », la culture et la création.

MIEUX SE DÉPLACER

POUR QUOI FAIRE ?

- favoriser l'accès à l'emploi
- attirer des entreprises sur le territoire
- améliorer la vie au quotidien.

LE CONSTAT

- une desserte encore insuffisante par les transports en commun
- un réseau routier principal très chargé
- un réseau local peu adapté aux déplacements domicile/travail
- un trafic de marchandises trop important.

LES OBJECTIFS

- améliorer l'offre et la qualité des transports en commun existants et en développer une nouvelle pour améliorer les échanges de banlieue à banlieue
- placer le territoire au cœur des échanges nationaux et internationaux
- limiter la place de l'automobile dans la ville
- ouvrir le territoire et le rendre accessible à pied, à vélo et par les transports en commun
- encourager le transport de marchandises par voie fluviale ou ferroviaire.

LES ACTIONS

a) Réaliser de nouveaux transports en commun

- Tangentielle nord (1e phase en 2017, 2nde phase en 2023)



LA TANGENTIELLE NORD ET LA PASSERELLE DE VILLETANEUSE

- T8 sud (les travaux devraient démarrer avant 2020 mais la mobilisation de tous est nécessaire pour emporter avec certitude la réalisation du projet)

- Lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express (à partir de 2023).

b) Réaménager la gare de Saint-Denis : études engagées.

c) Définir une stratégie globale de mobilité portant notamment sur l'évolution du réseau de voirie et de la desserte bus, ainsi que sur les mobilités actives (déplacements « doux » s'inscrivant dans une démarche écocitoyenne et de développement durable : vélo, marche…).

d) Élaborer un schéma de principe des espaces publics pour identifier les rues et places à créer afin de faciliter la circulation entre les stations de transport en commun et les lieux de centralité.

e) Améliorer les infrastructures routières et autoroutières (suppression des bretelles de la Porte de Paris, modernisation du diffuseur Pleyel, meilleure insertion des autoroutes dans la ville, en limitant leur impact sur la santé).



ENTRE LE QUARTIER LANDY FRANCE ET PLEYEL - © ALTÉLIA

f) Mener le projet de franchissement des voies ferrées au niveau de la tour Pleyel (entre le quartier Landy France et Pleyel). Réalisation d'une gare-pont, faisant également office de voie de circulation routière. Livraison prévue en 2023, en même temps que celle de la gare Pleyel.

MIEUX ORGANISER LA VILLE

POUR QUOI FAIRE ?

- améliorer la qualité de vie des habitants, salariés et usagers du territoire.

LE CONSTAT

- un pôle majeur du Grand Paris à conforter en ouvrant le développement vers les territoires voisins
- un territoire marqué par son histoire, qui reste encore à requalifier
- un rapport complexe des habitants au territoire, partagés entre rejet et attachement
- une mutation largement engagée
- un potentiel de développement encore important.

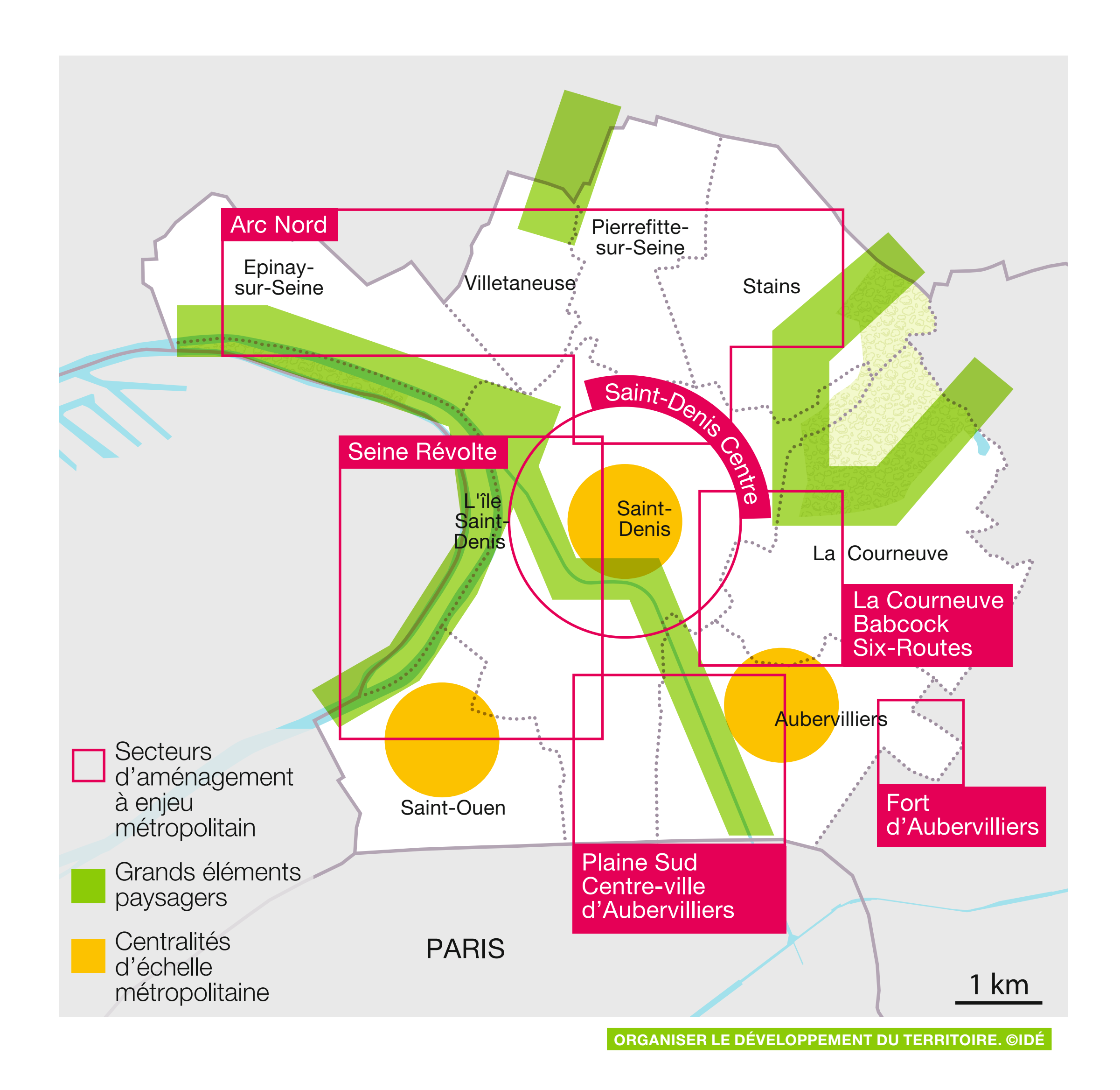
LES OBJECTIFS

- renforcer les centralités existantes, en vue d'un développement polycentrique
- créer de nouvelles centralités majeures à l'échelle du Grand Paris
- organiser les espaces verts du territoire de façon lisible et cohérente, et les requalifier
- poursuivre le développement et la rénovation des espaces publics, support de développement urbain et de mise en valeur du paysage. Les aménager autrement pour créer les conditions d'une ville plus apaisée : espaces dédiés à la marche et au vélo, plantations…
- maîtriser le développement au sud du territoire et impulser le développement au Nord
- donner cohérence et force au développement, identifier de grands secteurs d'aménagement d'échelle métropolitaine, encourager leur développement de façon complémentaire et cohérente
- prévoir les équipements et services publics nécessaires au regard des besoins actuels et futurs
- mobiliser les démarches participatives et les approches « culture et création » pour l'ensemble des projets d'aménagement
- poursuivre la réparation et la conversion écologique du territoire vers la sobriété et l'adaptation au changement climatique
- définir une stratégie foncière pour mobiliser les terrains disponibles (ou susceptibles de l'être) au service des objectifs de développement du territoire.

DES ACTIONS

a) Organiser le développement du territoire, notamment pour ce qui concerne les secteurs d'aménagement stratégiques.

Six secteurs d'échelle métropolitaine, ayant vocation à devenir des lieux de centralité, ont été identifiés. Pour chacun d'entre eux, les ingrédients d'une vie urbaine équilibrée ont été définis : les espaces publics et paysagers, la construction de la centralité et son articulation avec les centralités des autres secteurs, la cohérence de la programmation (habitat / équipements / activités), la cohérence des différentes opérations d'aménagement entre elles…



ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE. ©IDÉ

> **Le secteur « Fort d'Aubervilliers » :** aujourd'hui ignoré des habitants, il pourrait devenir un véritable quartier de la ville. Le métro, une gare routière, l'arrivée programmée de la ligne 15 du Grand Paris Express, rendent son évolution indispensable. Il s'agit d'y créer un lieu de vie original permettant la mise en valeur du patrimoine, la construction de logements durables, de locaux d'activités et de résidences d'artistes, le tout laissant une large place aux jardins.

> **Le secteur « Arc Nord » :** composé des espaces disparates situés le long de la Tangentielle nord, il attire peu les entreprises. L'arrivée de la Tangentielle, ses atouts paysagers incontestables, ainsi que la présence d'équipements majeurs à proximité (les universités Paris 8 et Paris 13, les Archives nationales…) doivent permettre de le faire évoluer pour attirer les activités économiques, en veillant toutefois à améliorer la liaison avec Saint-Denis.

> **Le secteur « Seine Révolte » :** entre Saint-Ouen et la Porte de Paris, bordé par la Seine et le canal, ce secteur est appelé à se transformer considérablement en raison de sa proximité avec la future gare Pleyel, pôle multimodal du Grand Paris Express. La création dans ce secteur d'un lieu de centralité exemplaire (entreprises, logements, équipements publics) doit permettre d'ouvrir le quartier sur le fleuve et sur le canal, de le relier au Parc des Docks, au centre de Saint-Ouen, à Pleyel et à la Porte de Paris et d'entraîner dans cette dynamique le Vieux Saint-Ouen.

> **Le secteur « Babcock / Six routes » :** secteur d'articulation entre le sud et le nord du territoire, mais aussi entre Saint-Denis et le Bourget, cet espace urbain est actuellement peu structuré et marqué par de grandes coupures urbaines. Avec le renforcement de la desserte du RER B+, et l'arrivée à terme d'une gare de la ligne 16 du Grand Paris Express, ce secteur est appelé à un développement important, portant notamment sur l'aménagement d'une centralité nouvelle aux Six routes, sur l'amélioration de l'accès au Parc de La Courneuve (Georges Valbon) et sur une meilleure liaison avec le nord du territoire (requalification de la RN 301). La reconversion du site industriel Babcock est un axe de développement essentiel de ce secteur.



SITE BABCOCK À LA COURNEUVE – © DR

> **Le secteur « La Plaine Saint-Denis / Centre-ville d'Aubervilliers » :** l'évolution considérable de ce secteur depuis 20 ans s'est faite au coup par coup, sans véritable stratégie urbaine d'ensemble. L'arrivée du Campus Condorcet en 2018 et les gares du Grand Paris Express et du métro permettront de replacer son développement dans une vision d'ensemble. L'aménagement de ce secteur se fera avec le souci d'une plus grande variété de formes urbaines et architecturales, une plus forte présence de l'eau et du canal, plus de parcs et de jardins. L'ouverture du Campus Condorcet sur la ville est un véritable enjeu qui permettra de donner une identité au quartier et sera l'occasion de créer un véritable lien avec le centre-ville d'Aubervilliers.



PLACE DU FRONT POPULAIRE

> Le secteur Saint-Denis centre-ville : à l'articulation de plusieurs secteurs d'aménagement en pleine évolution, au cœur du réseau des tramways qui traversent le territoire, le centre de Saint-Denis constitue une centralité forte, lieu de patrimoine et de diversité, très bien desservi par les transports en commun (nouveaux tramways, proximité de plusieurs gares RER, métro, futur Grand Paris Express)… Ses atouts ne peuvent néanmoins gommer les faiblesses du quartier : habitat insalubre, commerces en difficulté, espace public dégradé, diminution de la présence des services publics...

La redynamisation du centre-ville va donc se poursuivre, avec des orientations précisées dans le CDT et portant sur la valorisation touristique du patrimoine, la requalification d'espaces publics majeurs, l'amélioration de l'habitat, la revivification des grands axes commerciaux, l'amélioration des voies de circulation vers les autres quartiers, le renforcement des circulations douces et une ouverture plus large et plus facile sur la Seine et le canal.

b) Valoriser les atouts paysagers du territoire

Le territoire dispose d'atouts paysagers importants : la Seine, le canal, le parc de la Butte Pinson, le parc départemental George Valbon, une multitude de petits espaces verts et des alignements d'arbres… mais il manque d'espaces verts intermédiaires. Ces grands éléments sont peu mis en valeur, voire peu accessibles, sans cohérence globale, insuffisamment reliés.

> Le « schéma du paysage » : il a été défini dans l'objectif de créer un cadre de vie paysager cohérent à l'échelle du territoire pour accompagner les transformations à venir. Il s'agit principalement de faciliter l'accès aux grands espaces verts et d'eau existants, de créer des espaces verts de taille intermédiaire, de mieux relier les nombreux espaces verts de petite taille existants et d'ouvrir le territoire sur les grands espaces naturels régionaux.

> La « démarche Seine » : une entente a été créée et une étude stratégique lancée en 2013 par 11 communes et 2 intercommunalités le long du méandre de la Seine, afin de mieux identifier le potentiel de développement économique, touristique, de transports, les enjeux environnementaux, d'aménagement et d'appropriation sociale de la Seine et de formaliser un projet commun s'appuyant sur un schéma directeur, décliné par chaque collectivité.



LOISIRS NAUTIQUES SUR LA SEINE. © THIERRY MAMBERTI

> Le Parc Georges Valbon (Parc de La Courneuve) : il fera l'objet d'une étude, prévue en 2015, pour étudier les conditions d'une meilleure insertion du parc dans la ville, d'une plus grande accessibilité pour le public ainsi que les possibilités d'aménagement de ses abords.

> Le parc interdépartemental de loisirs nautique de L'Île-Saint-Denis : le projet consiste en l'aménagement nautique du plan d'eau existant du petit bras de Seine, au niveau de L'Île-Saint-Denis, pour en faire un lieu dédié à la pratique de loisirs nautiques, un port de plaisance et un lieu de détente. L'objectif est d'engager les opérations entre 2016 et 2020.

c) Conduire des projets d’intérêt écologique

> **Logistique urbaine :** promotion d’un transport de marchandises plus durable, de l’éco construction et des filières de recyclage des déchets du BTP, soutien aux éco-activités sur le territoire…

> **Pôle énergie :** Saint-Ouen dispose d’un écosystème industriel en mutation (traitement des déchets, production de chaleur, transports ferroviaires…), du fait de la désindustrialisation progressive de cette partie du territoire. L’enjeu serait de faire évoluer cet écosystème stratégique en maintenant sur le site certains grands équipements et de l’intégrer au cœur de l’écoquartier des Docks pour constituer un véritable Pôle énergie.

> **Référentiel d’aménagement durable :** élaboré par Plaine Commune, il s’appliquera à toutes les opérations d’aménagement publiques sur le territoire.

d) Redynamiser les Puces de Saint-Ouen

Les Puces de Saint-Ouen constituent un des atouts majeurs du territoire et un site touristique de tout premier plan (premier marché de l’antiquité au monde) mais connaissent des difficultés du fait de la crise et d’usages multiples parfois difficiles à gérer. La redynamisation des Puces est un axe de développement, inscrit dans le CDT. Il s’agira de définir et diversifier l’activité des Puces, de retravailler l’aménagement du site et de mettre en valeur sa dimension patrimoniale pour renforcer son attractivité.

e) Développer des outils pour maîtriser les terrains

Pour faciliter la mise en œuvre du projet du territoire, il est indispensable de parvenir à une maitrise du foncier, de sa disponibilité et de son coût. Le travail engagé par Plaine Commune sur le sujet doit permettre d’accompagner les entreprises dans les relocalisations et reconfigurations de sites et de mobiliser des terrains publics pour les projets de logements et d’équipements publics.

MIEUX SE LOGER

Le logement est la première préoccupation des franciliens. C’est pourquoi il constitue un axe fort du projet de développement de Plaine Commune.

LE CONSTAT

- un territoire attractif à dominante populaire
- une action publique volontaire en faveur du logement, en particulier du logement social
- de grands programmes de rénovation et de réhabilitation
- un parc social important, mais des besoins encore fortement exprimés
- des conditions de vie dégradées dans une partie du parc ancien
- le défi énergétique à relever dans le neuf et l’ancien.

LES OBJECTIFS

- accroître l'offre de logement de manière diversifiée et équilibrée
- poursuivre la requalification du parc existant, lutter contre l'habitat insalubre et la précarité énergétique
- produire une offre suffisante de logements adaptés aux publics dits spécifiques (étudiants, exclus, familles pauvres, victimes de violence, personnes âgées…)
- maîtriser les coûts du logement
- élever la qualité de l'habitat, condition du vivre ensemble et de l'attractivité du territoire.

DES ACTIONS

a) Construire des logements

Dans le cadre du CDT, Plaine Commune et les villes se sont engagées à construire 4 200 logements / an en moyenne à partir de 2016 et jusqu'à 2030, soit 1 000 logements / an de plus que l'objectif actuel du territoire.

Répartition par type des logements à construire

Logement locatif social (y compris la rénovation du parc social actuel)	40 %
Logement social intermédiaire	50 %
Logement très social	30 %
Accession sociale à la propriété	10 %



LA CITÉ ALLENDE RÉHABILITÉE À VILLETANEUSE – © S. CHAMBERT

b) Poursuivre la rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat insalubre

Les actions à conduire sont nombreuses. Elles consistent notamment en l'achèvement des quartiers en cours de rénovation (ANRU), la rénovation des quartiers non encore traités, et l'accompagnement social des quartiers rénovés.

Dans le but de lutter contre l'habitat insalubre, deux périmètres ont été identifiés sur le territoire dans le cadre du Programme national de Requalification des Quartiers Anciens dégradés (PNR-QAD), à Saint-Denis et à Aubervilliers, et un 3e est envisagé à Saint-Ouen. Un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne s'y ajoute.

c) Améliorer l'habitat privé

En dehors des secteurs concernés par le PNRQAD, plusieurs opérations de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat sont en cours, et devront être menées à leur terme d'ici 2018.

d) Développer le logement étudiant

Il s'agit de poursuivre la construction de logements étudiants sur le territoire. L'objectif est de 34 résidences concernant 5 000 logements d'ici 2015. Un projet de Quartier universitaire international du Grand Paris, pendant de la Cité universitaire au Sud de Paris, est par ailleurs à l'étude.

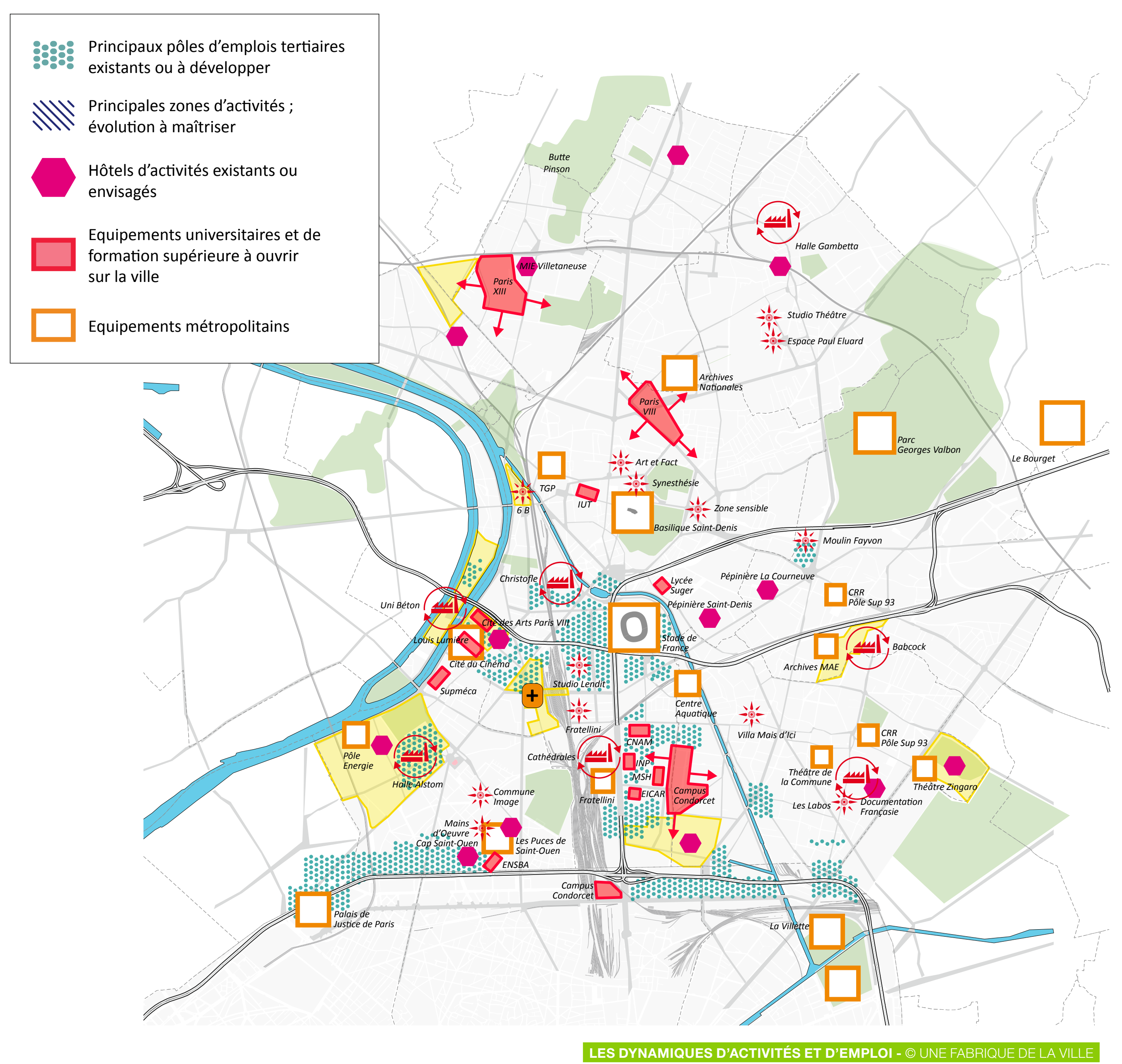
TRAVAILLER ET SE FORMER

POUR QUOI FAIRE ?

- développer les activités et donc les emplois
- faciliter l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la formation

LE CONSTAT

- une économie en développement et mutation rapides
- le développement des activités de la culture et de la création, atout d'avenir
- un pôle universitaire majeur
- une population active en décalage avec les emplois offerts, et confrontée à un parcours d'insertion parfois difficile
- l'importance du parcours éducatif et de la formation dans la recherche d'emploi
- un ancrage local de l'économie insuffisant, malgré les actions visant à le renforcer.



LES DYNAMIQUES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI - © UNE FABRIQUE DE LA VILLE

LES OBJECTIFS

- renforcer et structurer les activités culturelles et créatives sur le territoire
- accueillir et canaliser les projets de bureaux
- favoriser le maintien et la modernisation durable des activités artisanales, industrielles et logistiques, et l'accueil des TPE et PME
- valoriser et promouvoir les initiatives de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- encourager l'innovation, l'effort de recherche & développement et les liens entre le territoire, les universités et les entreprises
- faire du numérique un moteur pour le développement
- renforcer les parcours éducatifs et de formation
- améliorer l'accès à l'emploi.

DES ACTIONS

a) Développer des locaux créatifs et pour les TPE (très petites entreprises)

- dans les locaux existants, développer les synergies entre espaces collaboratifs, soutenir des espaces de co-working, en aménager de nouveaux, saisir toutes les opportunités d'occupation temporaire de site pour les activités créatives et TPE et accompagner l'émergence de lieux à fort potentiel
- développer les pépinières et incubateurs, les hôtels d'activités, les locaux d'activités créatives dans les opérations immobilières neuves et les télé-centres, le tout dans un souci de mixité des activités.

b) Renforcer l'équipement Très haut débit du territoire et les usages numériques

Le renforcement des usages numériques est un axe de développement essentiel pour un territoire « de culture et de création ». Cela passe par une couverture totale du territoire en très haut débit, mais également par des actions en faveur du développement économique du territoire, de la recherche développement, de la formation, des usages individuels (habitants) et des arts numériques.

c) Encourager l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui un axe de développement important sur le champ économique. Plaine Commune souhaite s'engager en soutenant ce secteur, notamment ses filières stratégiques en termes d'emploi de proximité et de développement du territoire. Une convention avec l'État et plusieurs autres partenaires permettra de cadrer les actions à mener et leurs modalités de mise en œuvre.

d) Favoriser les projets universitaires

Plusieurs projets universitaires figurent au CDT comme des actions à porter conjointement avec l'État :

- la réalisation du Campus Condorcet
- la création d'un centre des Arts à l'université Paris 8
- le plateau d'expérimentation « réseau vie numérique » (RVN) sur les médias du futur dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH)
- les structures et actions pour l'innovation, les transferts de technologies et la création d'entreprise (projets AVRILE, Incub 13, et Sylabe)

e) Réduire les freins à l'emploi

L'État et Plaine Commune ont choisi de se mobiliser, au travers du CDT, sur les trois difficultés principales qui contraignent les demandeurs d'emploi sur le territoire : le manque de maîtrise de la langue française, le déficit de modes de garde et les difficultés de mobilité, notamment en lien avec l'absence de permis de conduire.

CULTURE ET CRÉATION, AU CŒUR DU PROJET

POUR QUOI FAIRE ?

- pour faire affirmer la place et le rôle de la culture et des artistes sur le territoire
- pour animer et donner du sens à toutes les dimensions du projet de territoire (urbain, économique, social…)
- pour faire de la culture un vecteur de participation citoyenne

LE CONSTAT

- une grande richesse patrimoniale, artistique et culturelle
- une présence effective et un potentiel autour des activités culturelles et créatives.



ZONE D'ACTIVITÉ ARTISTIQUE DE LA BRICHE, À SAINT-DENIS. © BENJAMIN GEMINEL

LES OBJECTIFS

- valoriser la richesse patrimoniale du territoire
- améliorer le cadre de vie du plus grand nombre grâce à l'irrigation des projets urbains, économiques, de transports, sociaux… par l'art, la culture et la création
- contribuer à l'attractivité culturelle du Grand Paris et renforcer la visibilité nationale et internationale du territoire
- fédérer les énergies du territoire : acteurs économiques, universitaires, culturels, éducatifs, sociaux, habitants, actifs, artistes…

DES ACTIONS

a) Définir un plan d'action pour l'emploi autour des métiers de la culture et de la création : il s'agit de constituer un réseau d'entreprises et d'acteurs de ces filières et de travailler avec eux sur les opportunités d'emploi futures, pour anticiper les besoins en formation.

b) Affirmer la présence artistique dans la ville et sur l'espace public : plusieurs démarches seront engagées :

- le 1% culture-création pour accompagner les projets d'aménagement d'une commande artistique
- le développement de projets artistiques dans la ville : street art, plan lumière créatif, mobilier urbain artistique ou innovant, créations numériques…
- l'accompagnement artistique des chantiers.

c) Développer des locaux créatifs et des fabriques culturelles : pour favoriser les croisements artistiques, les créations collectives, la mise en synergie et la création de réseaux, dans des lieux culturels et créatifs ouverts sur la ville.

d) Mettre en réseau les équipements existants ou à venir : pour améliorer la coordination des équipements culturels existants, mieux couvrir le territoire et encourager la circulation des publics. La future médiathèque augmentée, innovante, d'envergure métropolitaine, située à proximité de la future gare Pleyel, y aurait une place centrale.

e) Organiser des évènements culturels et économiques liés à la création : il s'agit de soutenir et de renforcer des évènements existants ou de favoriser la création d'évènements nouveaux, soit en matière culturelle (autour des cultures urbaines, des écritures, ou d'accompagnement de l'Euro 2016) soit en matière économique (accompagnement des évènements existants et renforcement de leur volet « innovation et expérimentation »).

f) Valoriser les atouts du territoire : notamment avec l'obtention du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (pour valoriser et animer l'architecture et le patrimoine), et des actions de promotion du cinéma public et indépendant.

g) Prendre des initiatives pour faciliter l'accès de tous (habitants et salariés) à la richesse culturelle du territoire : projet de scène itinérante, abonnement et parcours culturel, renforcement et valorisation de la Médi@tic (la médiathèque en ligne), actions spécifiques à destination des salariés…

h) Mettre en place des outils pour associer et croiser toutes les énergies du territoire : au centre de la démarche, l'Atelier, le lieu de fabrique du projet, installé au 6 B, pour accueillir tous les acteurs de la culture, de la création, de l'innovation, de la recherche, les entreprises et toutes celles et ceux qui veulent s'approprier le projet et y apporter leur contribution. Les démarches participatives doivent être largement mobilisées, qu'il s'agisse du Conseil de développement, des outils de concertation proposés sur le site www.plainecommune.fr ou des Assises « le Grand Pari-s de Plaine Commune »…



LE CALENDRIER DU CDT

AVRIL 2013

- validation par l'État, Plaine Commune et les 9 villes du « Contrat de développement territorial de Plaine Commune, territoire de culture et de création »
- transmission du texte, pour avis, à tous les partenaires (Conseil général, Conseil régional, AIGP, AMIF, Paris métropole…).

MAI À JUILLET 2013

- organisation des Assises « Le Grand Pari-s de Plaine Commune » : 20 rendez-vous avec les habitants pour parler de l'avenir du territoire
- contribution du Conseil de développement, disponible à l'adresse suivante : http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/

DU 16 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2013

Enquête publique. Texte du CDT complet, évaluation environnementale du CDT disponibles dans les 9 mairies du territoire. Permanences des commissaires enquêteurs (trois dans chaque ville et trois à Plaine Commune). Toutes les informations et documents en lignes sur www.plainecommune.fr. Donnez votre avis !

NOVEMBRE 2013

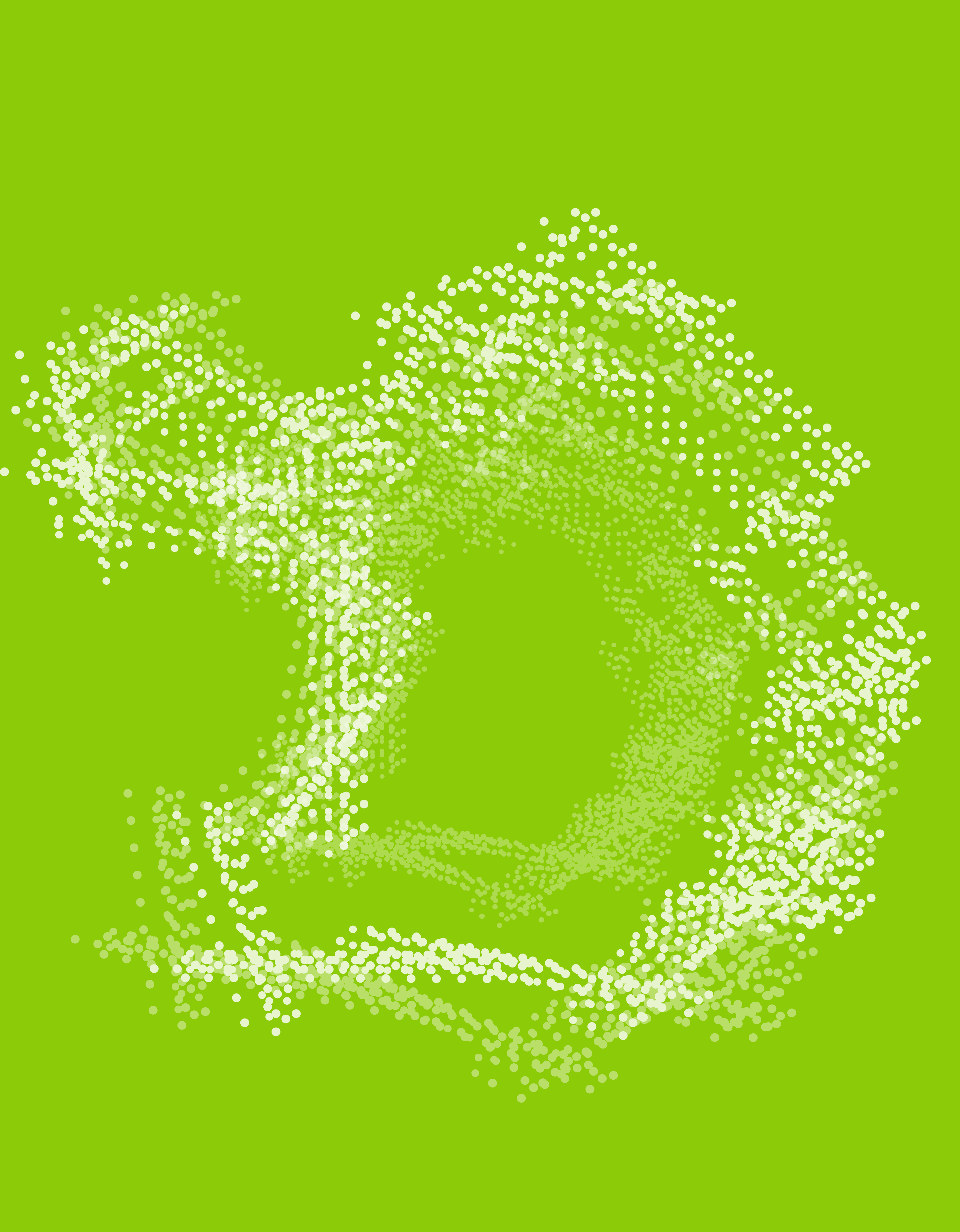
- rapport de la commission d'enquête, suite aux avis recueillis
- modifications possibles du texte, selon le rapport de la commission d'enquête.

DÉBUT 2014

Signature du CDT 2014/2030 par l'État, la communauté d'agglomération et les 9 villes de Plaine Commune.

À PARTIR DE 2015

Actualisation/révision annuelle du CDT.



www.plainecommune.fr